



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 08.12.2025

Date d'affichage : 08.12.2025

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL – DUMONTIER – REYNAUD – GARCIN – KURKDJIAN – PIGASSOU – COUTON – BERNAYS – LAFON Nathalie

Messieurs GUISS-SPENGLER – GAGGIOLI – BOREL – BRANDTNER – SEGURRA – GARCIA-GERMAIN – GROUILLER – MOUREN – OLIVE – VIAL

Etaient excusés : M. AUBOIS (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) – M. BRETTE (pouvoir à M. VIAL) – Mme LAFOND Martine – Mme REVERSAT (pouvoir à Mme PIGASSOU) – Mme RICCI – Mme LUCCHINI – M. RASTELLO (pouvoir à Mme REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. GAGGIOLI Albert

Le quorum est atteint

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 041-25**

Redynamisation du centre village – aménagement de la place Jean Jaurès et des voies et espaces publics aux abords – tranche 3 : aménagement et mise en sécurité des déplacements, amélioration du cadre de vie, mise en valeur patrimoniale et renforcement de la végétalisation du site.

Demande d'aide financière présentée à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) – année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé depuis quelques années, avec le soutien de l'Etat, une politique volontariste de redynamisation de son cœur de village et que celle-ci se traduit notamment par la réalisation d'opérations visant à la réhabilitation d'habitats dégradés, la rénovation de commerces ainsi que l'aménagement de rues et places, actions complémentaires et nécessaires à une revitalisation du centre ancien.

Monsieur le Maire indique que la place Jean Jaurès se trouve au cœur du village et conforte sur trois côtés le Château Renaissance dont les vestiges sont classés « Monument Historique ».

Il ajoute qu'il s'agit d'un espace de centralité majeur pour la commune et pour la Vallée d'Aigues. C'est un espace en continuité et en lien avec le noyau historique de l'habitat villageois formé de rues et ruelles qui débouchent sur la place par la rue des Grands Fours et celle des Remparts. C'est un espace également traversé par la route départementale n° 956 dite boulevard de la République qui dessert toute la Vallée d'Aigues et au-delà les Alpes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été confiée au Parc Naturel Régional du Luberon en vue du réaménagement de la place Jean Jaurès dans son ensemble.



Monsieur le Maire indique que le réaménagement de ce site aura à cœur de faciliter le déplacement des piétons, de réaliser là où cela est possible des plantations et de mettre en séparatif le réseau de collecte des eaux pluviales et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie,

Monsieur le Maire propose d'engager en 2026 une troisième tranche de travaux dans le cadre de l'opération « aménagement de la place Jean Jaurès et de ses rues et espaces publics aux abords » qui consiste en la requalification de la partie centrale confortant au Sud les vestiges du Château Renaissance et qui s'étend jusqu'à l'habitat villageois et en la poursuite de la requalification des rues et espaces publics du centre ancien,

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération estimée à 700 000,00 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Etat (DSIL 2026)	350 000,00 €
Commune de La Tour d'Aigues	350 000,00 €
Total	700 000,00 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de redynamisation du cœur de ville, « aménagement de la place Jean Jaurès dite du Château et ses abords – tranche 3 : aménagement et mise en sécurité des déplacements, mise en valeur patrimoniale et renforcement de la végétalisation du site et amélioration de la gestion des eaux de pluie et son plan de financement,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – 2026,

Dit que la commune de La Tour d'Aigues prendra en charge la part non subventionnée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches pour mener à bien cette opération,

Dit que toute délibération antérieure portant le même objet est rapportée.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire.



Le Secrétaire de séance,

Albert GAGGIOLI